
NOVEMBRE 2021 | HORS SÉRIE
NUMÉRIQUE
VIVRE DANS L'AIR DU TEMPS
BLACK MIRROR
Quand le réel rattrape la fiction
INTERVIEW
Frédéric Simode,
fondateur de Grantwill
LA MORT À L'ÈRE
DU DIGITAL
597298555474111
597298555474111

EDITO

Comme tous les mois de novembre depuis bientôt 6 ans, le magazine NUMÉRIQUE vous propose un numéro spécial exclusif permettant d'approfondir un sujet ayant rapport au numérique.

Cette année, l'équipe de rédaction a décidé de se pencher sur la question de la mort numérique et sur ce que les utilisateurs d'Internet peuvent faire concernant le devenir de leurs données.

C'est un sujet qui est au cœur de l'actualité, dont on parle de plus en plus et qu'il est ainsi utile de maîtriser pour rester aux commandes.

Peut-on véritablement mourir sur internet ? Que reste-t-il de notre identité numérique une fois que notre corps n'est plus ? Comment faire son deuil quand les images de l'être aimé survivent sur les réseaux sociaux? Que penser des interactions post mortem qui se développent et comment interpréter le rêve transhumaniste qui peut vite basculer en cauchemar ?

On s'interroge aujourd'hui sur la manière dont le numérique, les réseaux sociaux et les différentes plateformes spécialisées modifient la perception de notre finitude.

C'est ainsi un programme riche et passionnant que l'équipe de rédaction vous propose ce mois-ci !

Jeanne RAULT





Constance LABORDE





Livia MICHEL



INTRODUCTION

"La différence entre la vie et la mort est parfois si mince qu'il est préférable de croire que l'on est vivant." Cette citation de Gérard Grévy dans l'Homme sous vos pieds, bien que prononcée en 1968, trouve aujourd'hui un écho particulier grâce à l'omniprésence du numérique dans nos vies.

Dans un univers numérique qui a plus que doublé depuis 2013, le numérique nous accompagne à toutes les étapes de nos vies.

A l'heure actuelle, un individu laisse davantage de traces numériques que physiques de lui-même. Cela pose ainsi la question du devenir de nos données à notre mort : sont-elles immédiatement supprimées ou restent-elles indéfiniment sur internet à la portée de tous?

Le concept de « mort numérique » a été inventé pour décrire cela. Si plusieurs définitions existent pour ce concept nouveau, nous avons décidé de retenir celui de Virginie Julliard, professeur à l'école des hautes études en sciences de l'information et de la communication et auteure de « Garder les morts vivants », pour qui la « mort numérique » renvoie à la thématique du devenir de nos données personnelles suite à notre décès.

La mort numérique est un sujet actuellement au cœur de l'actualité : il y a une conscientisation progressive, de la part des individus, de leur empreinte carbone numérique et de ce qu'il laisse derrière. Ces préoccupations sont, par ailleurs, désormais abordées par la loi comme celle pour une république numérique de 2016 qui donne une liberté aux individus concernant le devenir de leur datas après leur décès.
Par ailleurs, si la présence des morts et de leurs données sur internet peut être à l'origine de dystopie numérique comme celles représentées dans Black Mirror, de nombreuses entreprises permettent, à l'heure actuelle, de communiquer, de façon fictive, avec des proches décédés en utilisant leur data.

À travers ce numéro spécial, le concept de mort numérique va être abordé sous trois angles différents. Tout d'abord un état des lieux général afin de poser les bases et de comprendre le caractère nouveau de ce concept. Puis la question du deuil, centrale, sera abordée sous le prisme du numérique. Enfin, les outils pour pouvoir préparer sa mort numérique, ainsi qu'un sondage sur la volonté des interrogés concernant le devenir de leur données, clôturent ce numéro spécial.

UNE IDENTITÉ NUMÉRIQUE IMMORTELLE ?

Un état des lieux de la gestion des données personnelles après la mort

NOVEMBRE 2021 I HORS SÉRIE

Que se passe-t-il quand on meurt dans la sphère numérique ?

Toute personne présente sur Internet et usant d'outils du numérique double sa personne physique d'une foulée d'information appelée « identité numérique ». Définie par Olivier Ertzscheid comme étant « la collection des traces que nous laissons derrière nous, consciemment ou inconsciemment, au fil de nos navigations sur le réseau », cette identité numérique peut être constituée de mots de passes, de comptes Facebook, de traces d'achats en ligne ou encore dossiers de photos et vidéos stockés sur un Cloud. Ainsi, les 5,1 milliards d'utilisateurs de téléphones et les 4,4 milliards d'utilisateurs d'Internet sont tout autant à avoir donné naissance à leur identité numérique.

La dimension de l'identité numérique comporte toutefois une particularité : celle de survivre à son créateur. En effet, un défunt ne pouvant pas par définition provoquer sa mort virtuelle en effaçant lui-même ses données, celles-ci sont de facto condamnées à errer sur le Web. Bien souvent, les données propres à l'identité numérique sont inaccessibles à un tiers puisque sécurisées et personnelles : ainsi, un compte Facebook ou une boite mail vont être sécurisés par un mot de passe bien souvent uniquement connu par son propriétaire. Nous en venons alors à un problème : au lendemain de la mort physique d'une personne, son identité numérique continue de vivre sans qu'une personne tierce ne puisse modifier cette identité et lui donner le statut de défunt.

Il est en effet extrêmement compliqué pour les différentes plateformes de traitement de données de différencier un compte inactif d'un compte d'une personne défunte.

Alors, après le décès d'un individu, ses boites mails continuent à recevoir des newsletters, son compte Facebook à célébrer les années d'amitié avec un autre contact ou ses photos personnelles à flotter dans un cloud au contenu irrécupérable : pour le Web, le défunt est alors ironiquement encore « actif ». Donc contrairement à la mort de l'identité physique de l'individu, l'identité numérique de chacun est elle immortelle tant qu'aucune action n'est prise.

Il existe pourtant des moyens de prévoir sa mort numérique en définissant le devenir de nos données après notre mort. Cependant, la part personnes prévoyant l'effet de leur mort sur leurs données numériques reste très marginale. En effet, notre enquête menée auprès de 183 individus a révélé que seul 18,3 % d'entre eux ont répondu « OUI » à la question « Avez-vous déjà pensé sérieusement à ce que vous voulez que vos données numériques deviennent après votre mort ? ». Il est par ailleurs à noter que la question posée s'interroge sur la part de réflexion faite vis-à-vis du sujet et non sur une action prise par rapport à ce questionnement. Ainsi, toutes les personnes ayant répondu « OUI » n'ont pas forcément entrepris de prévoir la gestion de leurs données personnelles avant leur décès.

Sans prise en charge des données personnelles de personnes défuntes, les canaux numériques font alors face à un amoncellement de données et d'identités numériques obsolètes. C'est alors un véritable « cimetière numérique » qui se crée et s'agrandit de jour en jour. Ainsi, une étude de l'Oxford Internet Institute, menée en 2019 par Carl J. Öhman et David Watson a estimé que si la plateforme Facebook continuait son expansion à rythme constant, d'ici la fin du siècle le nombre de comptes Facebook détenus par des personnes défuntes excédera largement ceux détenus par des personnes vivantes.



À la différence des possessions matérielles et financières du défunt dont le devenir est fixé par une régulation précise, les données numériques du défunt n'ont pour ainsi dire pas d'avenir précis à la suite du décès de celui-ci. L'attention portée au problème de l'agrandissement du cimetière numérique est académiquement très récente, et donne lieu à une multitude de débats. Faut-il détecter et supprimer ces données pour lutter contre la pollution numérique, ou au contraire les stocker dans une volonté transhumaniste de conservation de la vie de l'homme « ordinaire » ? Comment déterminer l'application d'un « droit à l'oubli » face à une volonté des proches du défunt d'accéder à son identité numérique par le souci du deuil ? L'action de provoquer la mort d'une identité numérique ou d'en modifier le contenu constitue-t-elle une atteinte à la vie privée, même post-mortem ?

Le débat est ouvert et reste encore à être défini pour les décennies à venir.

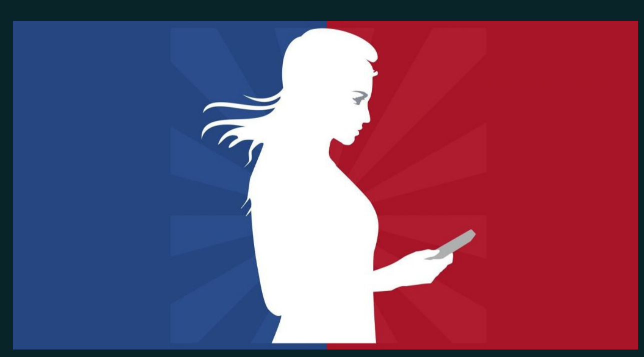
Livia MICHEL

Gestion de l’identité numérique post-mortem : que dit le droit français?

Longtemps délaissée par la législation française du fait d'une trop fulgurante ascension du numérique dans nos vies, c’est en octobre 2016 seulement que la question de la gestion des données personnelles d’un individu après sa mort est soulevée. Pour la première fois et dans le cadre de la loi pour une république numérique, le droit français intègre la notion de « droit à la mort numérique ». **La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 (lien cliquable)** relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés a ainsi été modifiée, donnant à présent à tout individu le droit de « faire respecter sa volonté sur le devenir de ses informations personnelles publiées en ligne après son décès » (Art.40-1).

Deux cas de figure sont aussi observés dans le cadre de cette loi, qui régule enfin de manière presque notariale le devenir d’une identité numérique d’une personne défunte :

- De son vivant, l’individu a donné des directives sur le devenir de son identité numérique
- De son vivant, l’individu n’a pas donné d’indications quant à la gestion de son identité numérique.



Dans le premier cas de figure, l’individu a désigné un tiers de confiance, approuvé par la CNIL (Commission nationale de l’informatique et des libertés) pour exécuter ses directives. Celles-ci peuvent-être soit « générales », c’est-à-dire portant sur l’ensemble de l’identité numérique de la personne, ou alors « particulières » dans le cas où elles ne concernent qu’une partie de l’identité numérique. Lorsque la personne est décédée, le proche désigné est prévenu des directives reçues et a la capacité de demander leur exécution aux services concernés.

Dans le second cas de figure qui est aujourd’hui prédominant, l’individu n’ayant pas désigné un tiers de confiance, ses données personnelles peuvent être transmises à ses héritiers. Ceux-ci jouissent de la possibilité d’accéder à certaines de ses données si cet accès est nécessaire au règlement de la succession du défunt » : c’est le « droit d’accès ». Ensuite, les héritiers jouissent d’un « droit d’opposition » permettant de clôturer des comptes et supprimer leurs identifiants tout en stoppant le traitement des données de ceux-ci.

Nous notons ainsi que s'il existe une volonté de réglementer le devenir de nos données après la mort, ces réglementations demeurent relativement floues et demandent à être clarifiées pour les années à venir.

Livia MICHEL

LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DU DEUIL: UNE FAUSSE BONNE IDÉE ?

De l'usage des données personnelles du défunt comme aide au deuil: dystopie ou miracle technologique?

NOVEMBRE 2021 | HORS SÉRIE

Les deadbots facilitent-ils le deuil ?

L'application smartphone « Roman Mazurenko », disponible sur l'App Store depuis 2016, est une application pour le moins hors du commun. Développée par Eugenia Kuyda, une programmatrice russe basée à San Francisco, l'application permet à tout utilisateur de discuter avec le deadbot de Roman Mazurenko. Un deadbot est un chat bot qui a la particularité d'avoir été « nourri » des données numériques d'une personne décédée pour ensuite être capable d'interagir avec un individu d'une façon imitant le style d'écriture et le caractère du défunt. Roman Mazurenko était le meilleur ami de la créatrice de l'application et a péri à la suite d'un accident de voiture à Moscou à l'âge de 34 ans. Pour se remettre de son décès, Eugenia Kuyda a souhaité créer un deadbot de son ami pour lui « rendre hommage ». Elle a ainsi collecté les conversations privées qu'il a eu avec une dizaine de ses amis et membres de la famille les plus proches, ainsi que des photos, vidéos, enregistrements vocaux, courriels et interactions sur les réseaux sociaux et a mis en ligne le deadbot de son ami.

How are you there?

Roman
I'm OK. A little down.

Conversation avec le deadbot de Roman

Si la perspective d'un algorithme reproduisant le langage d'un personne défunte peut paraître a priori « malsain », « glauque » voire « dangereux » et « contreproductif » pour reprendre les termes employés par les répondants à notre questionnaire sur la mort numérique, les proches de Roman Mazurenko n'en ont pas le même ressenti. Pour ses proches et sa famille, utiliser le deadbot semble leur avoir apporté un sens de paix vis-à-vis le décès de Roman. Dans un interview avec The Verge paru un an après la mise en ligne du chat bot, la mère du défunt a déclaré être « très reconnaissante d'avoir ça », car en discutant avec le chat bot elle a pu « lire ce qu'il (Roman) pensait sur différents sujets, (et j') apprends à mieux le connaître.». Quant à Kuyda, elle estime se sentir plus apaisée en pensant à la mort de son ami grâce au chatbot devenu un « vecteur de son chagrin » en lui permettant d'« envoyer un message au paradis".

Si un deadbot peut aider à faire son deuil d'une manière plus douce et progressive, pour certains c'est également un outil de transmission de la mémoire d'un individu défunt. James Vlahos a également créé ce qu'il appelle son « dadbot », un chat bot se basant sur les échanges qu'il a eu avec son père décédé d'un cancer en 2017. Lors des derniers mois précédant son décès, James a longuement interrogé et enregistré son père sur l'histoire familiale, son point de vue sur la vie et sa vision sur une multitude de sujets. Après le décès de celui-ci, il a ainsi pu créer un chat bot reprenant l'humour et le caractère de son père tout en étant capable de restituer les souvenirs et histoires que celui-ci avait conté à son fils. À travers cette démarche, James Valhos a admis l'avoir fait pour conserver la mémoire de son père et pouvoir lui parler, mais aussi dans l'espoir que sa fille puisse converser avec le chat bot et apprendre à connaître qui était son grand-père. Le deadbot va ici plus loin dans la volonté de conserver la mémoire d'un être cher. Au-delà des photos, vidéos et écrits que nous laissons traditionnellement derrière nous, l'intelligence artificielle nous permet pour la première fois d'interagir avec ce souvenir.

Cette nouveauté technologique suscite le débat : est-il sain et éthique de remanier le souvenir des morts en utilisant leurs données numériques ?

Le Comité national pilote d'éthique du numérique (CNPEN) s'est en tout cas récemment penché sur la question, dans un avis publié le 9 novembre 2021. Les « agents conversationnels », ou chat bots, alertent sur les enjeux éthiques que leur mise en circulation peuvent provoquer. Selon le rapport, les dead bots font l'objet de deux préconisations sur les treize formulées vis-à-vis des agents conversationnels. La première appuie la nécessité de mettre en place une « réglementation spécifique concernant les agents conversationnels qui imitent la parole des personnes décédées ». Le développement des deadbots étant relativement récent, il est primordial d'engager une réflexion éthique approfondie à l'échelle de toute la société ». La seconde préconisation souligne le nécessaire encadrement technique de ces deadbots. Ceux-ci doivent « respecter la dignité de la personne » imitée par le deadbot. En effet, étant donné que les deadbots ne font pas véritablement parler les morts, mais se basent sur leurs conversations passées, il existe un certain décalage, un biais qui peut se créer et finir par aller à l'encontre de l'image de la personne et atteindre à sa dignité.

Ils appuient sur le fait que des « règles doivent être définies concernant notamment le consentement de la personne décédée, le recueil et la réutilisation de ses données ». Ainsi, un chatbot ne pourrait pas être créé sans que la personne décédée ne l'ai approuvé de son vivant. Finalement, le dernier risque est celui de la création d'un attachement émotionnel entre l'utilisateur et le deadbot qui peut se produire notamment lorsque celui-ci est trop réaliste, et brouille les frontières de l'artificiel et du réel. Il faut alors veiller à « la santé mentale des utilisateurs de tels agents conversationnels ».

L'utilisation et le développement des deadbots sont ainsi controversés : si les opinions divergent sur l'impact qu'ils peuvent avoir sur le deuil, la nécessité d'engager un débat public et de réglementer cette innovation technologique est certaine. D'autant plus que des entreprises telles que Herafter AI ou Toodays commencent à investir sur la question.

Livia MICHEL



Conversation de James Vlahos avec son dadbot

Garder les morts vivants : renouvellement des rites funéraires

Les rites funéraires évoluent avec le temps : si les Incas momifiaient leurs défunts dans l'espoir de leur faire conserver une apparence intacte dans l'au-delà, le futur est-il de continuer à faire vivre les morts sur Internet ?

Notre rapport à la mort est ancestral, il s'adapte aux époques et aux croyances et il s'adapte, à l'heure actuelle, à l'ère numérique. En effet, les défunts continuent de laisser une trace presque indélébile sur l'univers social numérique, ce qui laisse donc une grande liberté d'action pour les proches concernant ces données.
Si de nombreux individus préfèrent garder leur distances par rapport à ces dernières, d'autres se les réapproprient dans une logique de souvenir et de facilitation de leur processus de deuil.

C'est ce remaniement de la célébration des morts par les vivants qu'analyse Virginie Julliard et Nelly Quemener dans « Garder les morts vivants ». Le paradoxe apparent du titre fait référence à un autre paradoxe : ce sont les vivants qui ont désormais le plus grand rôle à jouer dans la vie des morts, ils annoncent la mort, continuent d'alimenter une image numérique du défunt et aussi servent de lien afin d'unir une communauté d'individus touchés par ce décès. C'est ce qu'elles appellent la « fabrique des morts » : du fait de l'importance donnée au numérique, il s'agit désormais de dire la mort, de l'écrire et aussi et surtout de la faire savoir. La mort devient ainsi performative : on n'honore plus seulement les défunts dans l'optique de leur offrir une place dans l'au-delà, comme ce fut les cas chez les Incas, mais afin que « la mort d'un proche ait lieu à l'échelle du société » selon Jérome Denis, chercheur au CNRS. Sans cette annonce, le défunt reste ainsi dans un entre-deux : il est décédé pour certains et encore vivant pour d'autres.
La mort qui a longtemps été taboue est désormais dicible et visible.

Facebook est devenu le lieu idéal pour dire et faire savoir la mort d'un proche. En effet, la « mémorialisation » d'un proche défunt est possible : certaines fonctionnalités ont été supprimées afin d'éviter d'agir comme une piqûre de rappel pour les proches (par exemple la fonctionnalité « vous connaissez peut-être … » ou les rappels pour les anniversaires). Il n'y a pas d'ambiguïté sur le caractère vivant de l'individu : on sait immédiatement, en regardant le profil, que cette personne est décédée grâce à l'inscription « en souvenir de » (« ou remembering » en anglais) inscrite à côté de son nom.

Les proches peuvent continuer de poster des messages sur ce compte comme en témoignent les nombreux comptes des victimes des attentats de Paris qui sont régulièrement actualisés par des messages de leurs proches. Loin d'être un phénomène isolé, ces procédés prennent de l'ampleur : on peut trouver, sur internet, plusieurs centaines de tutoriels expliquant comment memorialiser le profil d'un proche, comme avoir accès à son compte quand on est sont legacy contact, ...

Mais alors dans quel but ?



Pour beaucoup d'individus, continuer d'alimenter les réseaux sociaux d'une personne défunte s'inscrit dans leur processus de deuil. Ce dernier a souvent été décrit, en psychologie, comme passant par 7 étapes, du choc à la reconstruction. Si ces procédés peuvent être vu par beaucoup comme faisant partie du déni, pour beaucoup d'intéressés, ils font davantage partie d'un processus d'acceptation.
Annoncer la mort c'est tout d'abord accepter la mort et laisser la personne partir.
La présence numérique du défunt par les profils Facebook mémorialisés par exemple rentre ainsi dans la partie de la "reconstruction" : savoir que l'autre à exister mais l'accepte.

Ainsi l'ère du numérique est porteuse d'une nouvelle manière de faire son deuil, étroitement liée à la présence des défunts sur Internet.

Jeanne RAULT

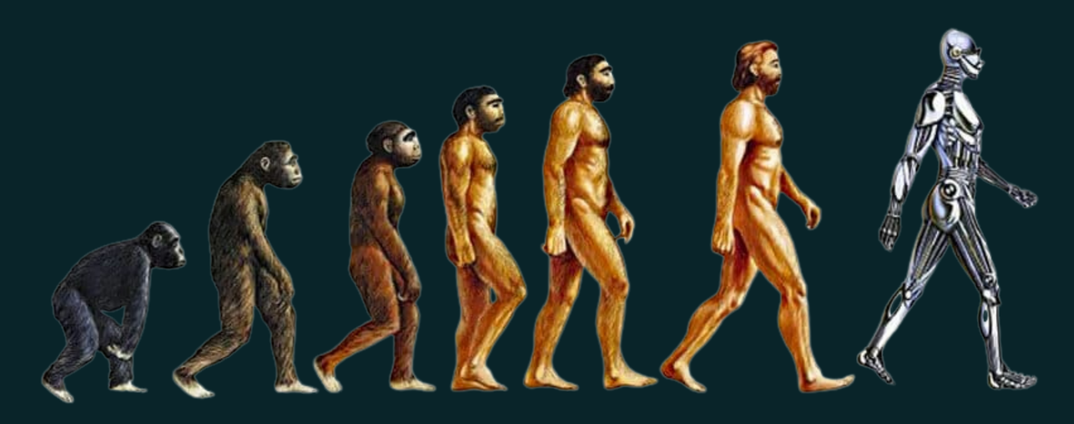
Transhumanisme : quand le numérique cherche à tuer la mort

Difficile de le nier, le numérique a désormais investi toues les sphères de la vie. En effet, nous vivons dans un monde numérique et tout ce qui fait notre vie se transforme avec le numérique. Luciano Floridi, philosophe italien a d'ailleurs introduit le terme "réontologisation" pour en parler : les notions qui font le liant entre les hommes se transforment au fur et à mesure du temps. Il en va de l'amitié, qui est en pleine mutation sous l'effet des réseaux sociaux, mais aussi de la mort. On a très bien pu le voir lors du premier confinement de 2020, pendant lequel les funérailles se déroulaient en visioconférence. Dans certains cas, s'il peut être considéré comme un progrès à cette occasion-là, on peut émettre plus de réserves quant à l'utilisation qu'en fait le transhumanisme. Si cela relève plus du fantasme à l'heure actuelle, il n'en est pas moins sûr que cela se développe dans le futur.

Le transhumanisme est, rappelons-le, un mouvement philosophique et technologique entendant repousser, voire tuer la mort. Et cette idée n'est pas aussi récente qu'on le pense. D'un point de vue spirituel, on pourrait le rapprocher du gnosticisme du IIe siècle, courant estimant que le monde avait été mal construit par un démiurge et qu'il fallait sans cesse le corriger.

Au sens moderne du terme, on considère quand même que son fondateur est Nick Bostrom, qui a écrit une sorte de conte religieux, *la Fable du Dragon tyran*, où la mort se personnifie en dragon. Selon lui, il nous effraie (par rapprochement, la mort aussi) depuis tellement longtemps qu'on ne songe pas à le contrecarrer. L'auteur défend l'idée qu'il faut chercher à la tuer par tous les moyens possibles, et surtout la technologie. Pour défier la mort, les transhumanistes entendent donc faire appel à toutes sortes d'inventions (téléchargement de la conscience, cryogénisation, etc.) Le numérique permet ainsi de continuer à exister en ayant jeté notre corps. Il faut y voir ici un refus de la mort, une existence seconde, sans corps, d'âme errante. Les exemples sont nombreux et peuvent susciter notre curiosité, voire notre peur : on peut notamment penser au projet Neuralink d'Elon Musk, qui entend effectuer un transfert de conscience d'un humain à un avatar, qui subsisterait post-mortem. En plus de tous les enjeux éthiques que cela soulève, le transhumanisme est vu par beaucoup comme un obstacle au deuil.

Les exemples étant nombreux, je ne vais vous présenter aujourd'hui que **deux d'entre eux,** plus ou moins connus de tous.



Exemple #1 'Be right back' - Black Mirror (2013)



Voir les extraits marquants en cliquant ici

“”You’re just a few ripples of you, there’s no history to you. You’re just a performance of stuff that he performed without thinking, and it’s not enough.”
Martha, s'adressant à l'humanoïde

Cet épisode de la série dystopique *Black Mirror* met en scène Martha et Ash, un jeune couple britannique. Du jour au lendemain, Martha perd son fiancé dans un accident de voiture. Profondément touchée par sa disparition, elle décide sur les conseils d'une amie de simuler une conversation avec son défunt fiancé. Au fur et à mesure de l'épisode, elle commence à se prendre au jeu et à ne plus distinguer la réalité de l'illusion. Cela commence par un simple *chatbot*, puis un appel où la voix de Ash est reconstituée, pour terminer sur la création d'un robot en muscles synthétiques, livré chez elle dans un carton, avec qui elle finit par partager sa vie. Dans le cas de la jeune femme, l'innovation semble l'empêcher de vivre son deuil et d'aller vers l'avant, lui causant plus de douleur que de réconfort.

Exemple #2 : Les hologrammes

En Corée du Sud, une mère endeuillée a eu l’occasion de dire un dernier adieu à sa fille, décédée d’une maladie incurable à l’âge de 7 ans : grâce à l’intelligence artificielle, des ingénieurs ont recréé l’apparence et la voix de la défunte sous la forme d’un avatar numérique. Munie d’un casque de réalité virtuelle, Mme Jang a pu voir et entendre sa fille en version numérique, et même la toucher, grâce à des gants haptiques, qui permettent de ressentir les objets virtuels. La vidéo démontre tout l’effet émotionnel qu’a eu la rencontre sur la mère, qui éclate en sanglots lorsqu’elle voit la petite Nayeon virtuelle pour la première fois.
Malgré ce que semble en dire la mère de la petite fille, on peut quand même se demander si ce genre d'innovations n'empêche pas de faire son deuil.



Voir la vidéo de l'expérience en cliquant ici

" J’ai revu Nayeon un court, mais heureux instant. Elle m’a appelée, le sourire aux lèvres. Je pense que mon souhait le plus cher a été exaucé " - **Mère de Nayeon**.

ALors ? Progrès ou danger ? À vous d'en juger

Constance LABORDE

ÊTES-VOUS PRÊTS À PRÉVOIR VOTRE MORT NUMÉRIQUE?

Mise au point sur les outils disponibles et la sensibilité du public à en user

NOVEMBRE 2021 | HORS SÉRIE

Zoom sur le testament numérique



Depuis 2016 et la loi pour une république numérique promulguée la même année, chacun peut définir, par le biais d'un testament numérique, ce qu'il souhaite concernant le devenir de ses données après son décès.
Quand les individus sont conscientisés à cette thématique, la situation est simplifiée mais l'écrasante majorité des individus n'ont pas établi de testament numérique.

Comment expliquer ce constat ? Plusieurs facteurs sont à relever ici :

- Tout d'abord l'idée reçue selon laquelle « tout ce qui est sur Internet reste sur Internet », fait que de nombreuses personnes ne pensent pas avoir un mot à dire concernant le devenir de leur données.
- Cette loi, bien que mise en place en 2016, reste peu connue et peu médiatisée.
- Enfin, cette loi nécessite de mettre en place un fastidieux travail administratif mis en place par un responsable particulier.

Mais alors en quoi consiste le testament numérique ?

Le terme de « testament numérique » renvoie à deux termes très différents : le fait de faire son testament en ligne, ce qui ne nous intéresse pas dans le cadre de ce numéro spécial, et la partie du testament concernant les données numériques.
Puisqu'à l'heure actuelle un individu amasse plus de données numériques que physiques, ce travail d'édition d'un testament numérique est extrêmement fastidieux allant de l'accès aux comptes sur les réseaux sociaux en passant par la bibliothèque Itunes, ou les bitcoins.

Le testament numérique permet ainsi d'encadrer l'utilisation des données du défunt en donnant à ses proches des directives : la suppression ou non des comptes, les informations importantes à récupérer dans les mails, la diffusion de certaines informations ou encore la non-utilisation de ces données à des fins d'exploitation.

Que dit la loi ?

L'article 85-I de la loi informatique et libertés de la loi pour une république numérique, dispose que "toute personne est libre de définir le devenir de ses données numériques. En l'absence de directives, les héritiers sont libres d'opérer. "

Les GAFAs ont mis en place des procédés différents concernant le devenir des données des défunts et ce que les proches peuvent en faire :
Facebook a mis en place un « legacy contact » qui est un proche préalablement désigné par le défunt, pouvant avoir accès au profil de ce dernier. Il n'a pas accès à toutes les fonctionnalités de Facebook mais peut décider de supprimer le compte, de le restreindre ou de supprimer certains postes.

Instagram permet à 10 proches maximum de supprimer un compte ou de le mémorialiser. Ces proches ont accès à tout le compte, même l'historique.
Enfin, sur Twitter, un membre de la famille peut décider de supprimer le compte.
Ainsi si de nombreux GAFAs permettent aux proches d'avoir une certaine liberté quant aux données de leur défunt, d'autres réseaux sociaux sont plus restrictifs.
Sur LinkedIn, Tumblr ou encore Snapchat, les proches peuvent uniquement demander aux plateformes, avec un certificat de décès, la suppression d'un compte.

Et en pratique ?

D'après une étude publiée dans The Guardian, seulement 7% des gens voudraient que leurs comptes sur les réseaux sociaux restent en ligne après leur mort. Pourtant, l'exemple de Facebook comme le plus grand cimetière numérique du monde témoigne d'une inaction dans la pratique.

Ainsi si tout le monde a désormais la possibilité de déclarer à l'aide d'un testament numérique, ce qu'il souhaite concernant le devenir de ces données numériques, c'est encore une pratique peu connue et très fastidieuse nécessitant la présence d'un expert.

Jeanne RAULT

Interview avec Frédéric Simode fondateur de Grantwill

Il y a une semaine, j'ai contacté sur LinkedIn Frédéric Simode, créateur de Grantwill, une initiative innovante proposant différents services permettant de prévoir au mieux sa mort numérique. J'ai pu bénéficier de son regard d'expert sur le sujet. Voici le compte-rendu de notre échange téléphonique.

Constance - Pourriez-vous vous présenter en quelques phrases ?

Frédéric - Je suis entrepreneur depuis mes plus jeunes débuts. J'ai un diplôme de l'ingénieur par l'apprentissage. J'ai été directeur d'usine à la sortie de ce poste-là d'une entreprise de maintenance industrielle et j'ai vu que ce que je faisais pour quelqu'un d'autre, je pouvais très vite le faire pour moi donc j'ai décidé de créer ma boîte en 2005. Et après j'ai effectué des achats successifs de sociétés de peinture et aujourd'hui j'en possède quatre, que j'ai regroupées à Marne-la-Vallée pour trois d'entre elles et une autre que j'ai gardée à Orléans. J'ai plein d'autres sociétés, qui sont plus des investissements personnels et Grantwill c'est plus la startup que j'ai créée par observation d'un vide à ce sujet-là. En tant qu'entrepreneur, quand il y a une problématique ou qu'il y a un vide, j'aime bien y répondre. À l'heure actuelle, ce sont mes autres métiers qui me font vivre et Grantwill c'est un peu ma passion on va dire, outre les voitures (rires).

C - Depuis quand êtes-vous familier avec la notion de « mort numérique », au sens où on l'entend aujourd'hui, c'est-à-dire la mort à l'ère du numérique et tout ce qu'elle implique ?

F - On va d'abord parler de la mort réelle puisque c'est surtout elle qui m'a fait me pencher sur la mort numérique, le numérique étant quelque chose de très récent. La vraie problématique qui m'a fait réagir, c'était le côté pratique où il y avait à l'époque, en 2017 en France 5,5 milliards de placements assurance vie non redistribués aux proches puisqu'on ne connaissait pas les bénéficiaires. Et cela m'a questionné, dans le sens où avec le système notarial qu'on a en France est quand même franchement pas mal. C'est là que je me suis dit qu'il y avait vraiment un problème. Donc Grantwill à la base c'était pour aider à la succession matérielle. L'idée était, quand on voulait faire un placement assurance vie, de faire un scan de ce placement-là et mettre un message au bénéficiaire avec la copie du placement, pour qu'il puisse faire valoir ses droits très simplement le jour venu.

C’est seulement ensuite que j’ai ajouté la fonctionnalité des messages. On a rapidement été assimilés à l’épisode de Black Mirror sur la communication après la mort, puisque ça ressemble dans une moindre mesure à ce que l’on propose. Donc en soi le numérique est venu après, ce n’est pas lui qui m’a fait créer Grantwill à l’origine. C’était vraiment la succession telle qu'on la connaît.

C - Selon vous, quels grands enjeux découlent du stockage des données numériques post mortem ?

F – Demain les enjeux seront énormes d’un point de vue écologique et même du point de vue de la recherche des souvenirs. Les traces numériques qu’on laisse sur le web sont bien plus importantes que la partie papier. À l’époque, vous pouviez avec un peu de chance retrouver les photos de famille dans la maison du défunt. Maintenant, si vous avez pas les codes du Cloud ou de Google Drive, c’est fichu. Je serais tenté de dire que tout est perdu. Et je trouve que c’est dommage. Surtout que va venir s’ajouter l’aspect écologique. On peut pas imaginer que toutes les données stockées sur des serveurs y restent ad vitam aeternam, c’est un gouffre énergétique énorme. Facebook nous disent qu’ils fonctionnent à l’électricité verte, c’est faux. Aujourd’hui, les data centers sont alimentés essentiellement au charbon et au gaz, ou au nucléaire si on a un peu de chance dans certains pays ! En parallèle vient s’ajouter la valorisation de ces éléments-là, même si on a du mal à estimer cet aspect-là aujourd’hui.

En prenant une célébrité politique, trente ans après sa mort, ses données numériques permettront peut-être de déchiffrer certaines clefs de sa carrière, afin de comprendre certains rapprochements avec d’autres personnes, etc. Ces données sont les héritières des témoignages écrits d’autrefois.
Elles seront une mine d’or pour ceux qui les détiendront, notamment pour les géants du web et multinationales qui les conservent. Et elles ont bien compris cet enjeu, c’est d’ailleurs pour cela qu’elles ne vont pas s’empresser de supprimer toutes les données qu’elles stockent, puisque d’ici trente ans cela aura sûrement une valeur monétaire.

C - Quels services proposez-vous avec Grantwill ?

F – On en a trois, voire quatre. Le premier est celui des messages post-mortem, qui peuvent être envoyés à date d’anniversaire, à date voulue, ou un certain nombre de jours après la mort du défunt. Le but est vraiment de délivrer et de léguer des témoignages de vie. Par exemple, si vous savez que vous êtes atteint d’une maladie incurable, vous programmez un petit message pour vos enfants à la date de leurs 18 ans, anniversaire que vous ne verrez sûrement pas s’il vous reste peu de temps à vivre devant vous. Donc ça peut donner des réponses à des questions que peuvent se poser les enfants quand ils grandissent. Mais bien sûr cela peut être destiné à n’importe qui : amis, proches, etc.

Ensuite, il y a toute la partie « coffre-fort administratif ». Vous souscrivez un placement assurance vie par exemple, vous allez pouvoir indiquer à vos proches où trouver ça. Ils peuvent aussi indiquer où se trouvent les éléments dans la maison.

On propose aussi nos services aux familles sur tout ce qui est démarches administratives pour la suppression des données. Nous travaillons avec des avocats spécialisés, qui ordonnent leur suppression, puisque c'est très compliqué dans la pratique. Typiquement, on est en procès depuis 2 ans contre Facebook, pour une simple clôture de compte qu'ils refusent. Notre client a fait toutes les tentatives de son côté pour fermer le compte de son frère, et nous aussi, c'est pour cela qu'on doit passer par la justice. On a même mis la CNIL dans la boucle et aujourd'hui on est en discussion avec l'avocat de Facebook Irlande. Même si on va obtenir gain de cause, on voit bien que dans la pratique c'est très compliqué, alors qu'ils prétendent que c'est simple.

Enfin, on propose le stockage du « testament ». En effet, la majorité des Français conservent leur testament chez eux, sans passer par le notaire. Le problème c'est que bien souvent, soit on le retrouve jamais, soit il est dérobé par les membres de la famille que cela arrange. On encourage donc les gens à le scanner, à nous l'envoyer, et à dire où se trouve l'original.

C - À l'heure actuelle, est-ce que vous estimez que le devenir des données après la mort est un sujet assez pris au sérieux ?

F - Non. C'est un sujet très tabou, c'est pour ça qu'on l'aborde souvent sur le plan de l'humour, notamment dans nos campagnes de pub,(lien cliquable) grâce auxquelles on a gagnées le PubAward, devant Amazon et EDF ! On sait tous qu'on va mourir mais on se dit « ça va attendre encore un peu ». Et finalement on n'en tient pas compte, ce qui peut rendre la succession compliquée. Il faudrait vraiment qu'il y ait une culture collective sur la mort pour nous faire prendre conscience de la chose, même si ça va prendre encore beaucoup de temps. J'essaie de mettre en avant le côté écologique pour faire réagir davantage, et être efficace puisque c'est dans l'air du temps. Plus généralement, on essaie d'aborder le sujet de manière décomplexée parce qu'on sait qu'on parle pas de quelque chose de sympa. Quand je dois présenter ma startup et qu'on me demande ce que c'est, quand on dit qu'on gère l'identité post-mortem, tout de suite ça met en froid.

C - Niveau chiffres, vous avez combien de clients ?

F - On a plus de 100 000 abonnés sur la plateforme, donc on est déjà bien installés. Maintenant, ça reste très peu à l'échelle européenne. À l'époque, quand on a fait nos dernières statistiques, on avait 40% de clients étrangers (Espagne, Italie, Portugal, Etats-Unis,...)

C - Quel est votre service le plus sollicité ?

F – Je ne sais pas. Nous avons fait le choix déontologique lors de notre création de ne pas récolter ce genre de données. Cependant, on sait qu'on a globalement très peu de clients qui nous sollicitent pour faire exécuter la fermeture de comptes. On peut donc en déduire que le gros de notre activité concerne la gestion de l'identité post-mortem, où les personnes prennent les dispositions nécessaires de leur vivant.

C - Quel est le profil de vos clients ?

F – On a vraiment de tout. En termes d'âge, on a les chiffres. Le plus jeune avait 17 ans et le plus vieux avait 80 ans, avec une médiane autour de 40 ans.

C - A combien facturez-vous ces services ?

F – C'est 100% gratuit, sauf pour les services d'avocats, où on a un forfait de 60€ pour faire valoir une clôture de compte. Je pars du principe que si c'est gratuit, cela attirera plus de monde. Je suis convaincu que si Facebook coûtait 1€ par mois, il y aurait beaucoup moins d'utilisateurs par principe. La transmission des messages et le coffre-fort administratif sont des services entièrement gratuits ! On fait aussi payer le stockage en ligne de photos et vidéos, parce que malheureusement ce n'est pas gratuit pour nous.

C - Et vous financez ça comment ?

F – Ce projet est entièrement autofinancé. Comme je vous le disais au début, je suis auto entrepreneur, j'ai pas d'actionnaires dans toutes les boîtes que je possède. Je préfère rester 100% indépendant et Grantwill pour moi c'est l'occasion d'avoir la liberté de faire ce que je veux, au rythme que je veux, sans rendre de comptes à personne.

C - Mais le service de messagerie post-mortem n'empêche-t-il pas de faire le deuil de la personne ?

F – Très bonne question (rires). Je vais vous répondre oui et non. Il y a des personnes qui auront déjà fait leur deuil et qui en voyant resurgir un message vont se remettre en question. Il y a aussi les personnes à qui cela permettra d'obtenir des réponses. Quand on est mourant sur un lit d'hôpital, c'est très compliqué d'être lucide et de se livrer à ses proches car c'est une réelle mise à nue. C'est bien plus facile d'apporter des réponses par écrit que par oral. On sait qu'on est tous différents derrière un écran. C'est pareil pour la séduction. On est bien plus à l'aise pour draguer derrière un clavier. Donc je pense pas que ça puisse gêner à faire le deuil dans la majorité des cas, que ça soit un frein.

C - Et si on va plus loin, - typiquement en prenant l'exemple des reconstitutions de défunts en hologrammes, en robots, en bots…- est-ce vraiment un progrès ? (cf. article sur le transhumanisme)

F – Et bien là c'est encore différent puisque c'est un refus du deuil. La personne qui fait appel à ces dispositifs-là fait le choix délibéré de ne pas faire le deuil et de se dire « l'être que j'ai aimé est toujours présent à mes côtés ».

Pour moi, je vois plus ça comme quelque chose d'amusant, de la même façon qu'on pourrait avoir une conversation avec son Google Home. C'est bien pour rigoler un peu mais si ça devenait une généralité, ça me ferait carrément peur. Ça voudrait tout simplement dire qu'il n'y a plus de relations humaines.

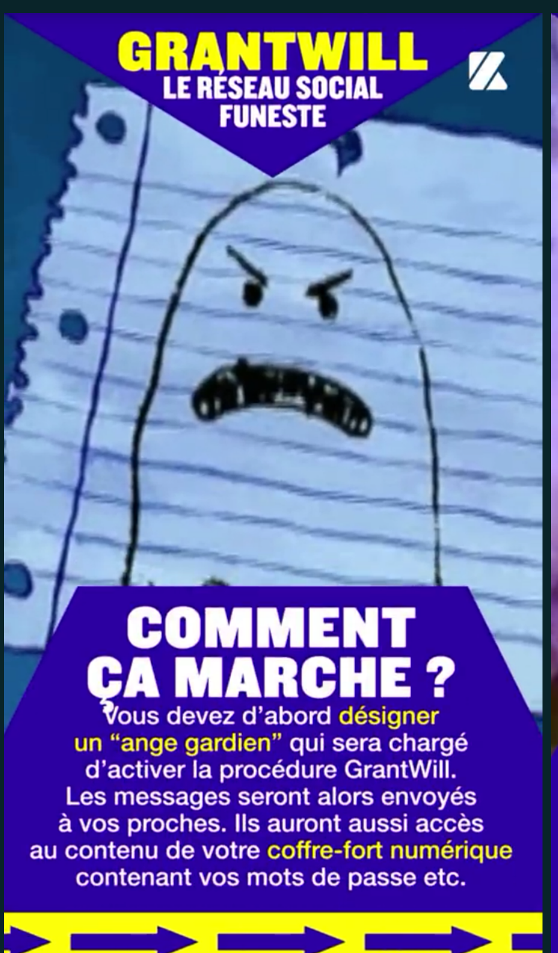
C - Et bien écoutez, je crois que j'ai fait le tour, merci pour cet entretien !

F – Avec plaisir, n'hésitez pas si vous avez encore la moindre question. Et n'hésitez pas non plus à m'envoyer le résultat de vos recherches, ça m'intéresse !

Constance LABORDE

↓ Story réalisée par le média en ligne Konbini





GRANTWILL
LE RÉSEAU SOCIAL FUNESTE
CE QU'ON EN PENSE
Si recevoir un message de votre mamie décédée pour votre anniversaire peut être une perspective réconfortante, vous faire pourrir par le fantôme numérique de votre pire ennemi l'est beaucoup moins. GrantWill signe-t-il le début des spectres 2.0 ?

Pour en savoir plus, cliquer **ici** pour visiter le site web



Enquête d'opinion

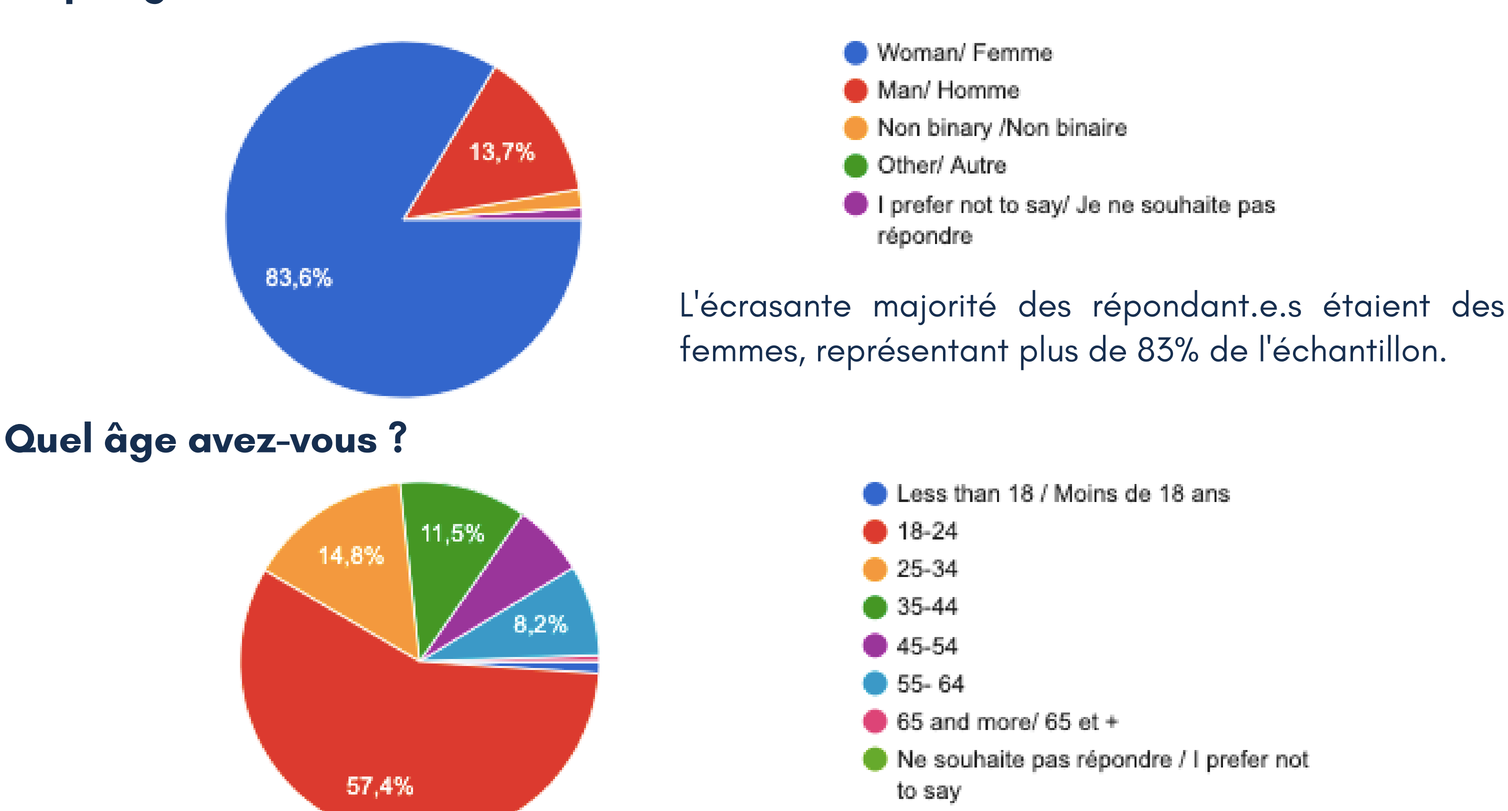
Du 10 au 16 novembre, sur une période de 7 jours, nous avons réalisé une enquête par sondage en ligne, en français et en anglais, afin de décrypter quel rapport entretenaient les individus avec leurs données numériques mais également pour tester la connaissance que ceux-ci avaient à propos de la mort digitale. Pour obtenir des volontaires, nous avons simplement fait appel à la solidarité des gens sur les réseaux sociaux, en particulier Facebook, où nous avons pu publier des annonces sur des groupes privés de tous horizons : groupe d'habitants de l'Île-de-France (plus de 500 000 membres), groupe d'étudiants étrangers, groupe d'étudiants de Sciences Po, etc.

Totalisant à l'heure actuelle 183 réponses au questionnaire, nous vous en présentons aujourd'hui les résultats.

*Cliquer **ici** pour voir le form auquel les individus ont répondu.*

Profil des sondé.e.s

À quel genre vous identifiez-vous ?

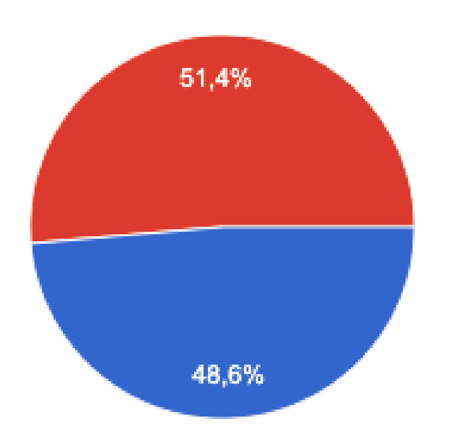


L'écrasante majorité des répondant.e.s étaient des femmes, représentant plus de 83% de l'échantillon.

Quel âge avez-vous ?

L'échantillon était en majorité composé de personnes de 18 à 24 ans (57.4%) mais les tranches d'âges supérieures étaient assez bien équilibrées en terme d'effectif représenté.

Avez-vous déjà entendu parler de ce sujet ?

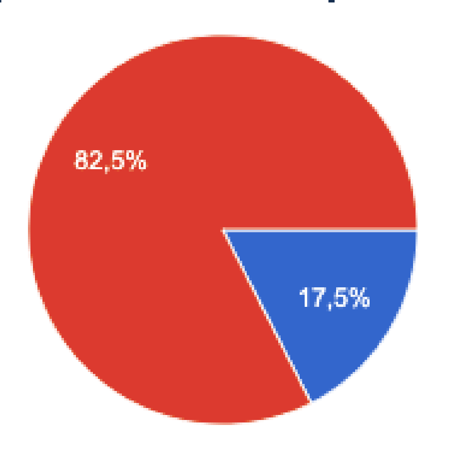




Difficile de distinguer un résultat net, les réponses sont très partagées. A 1,4 point de pourcentage près, le "Non" l'emporte. Cela nous montre bien que c'est encore un sujet tabou, non connu de tous.tes.

Prévoir sa mort digitale

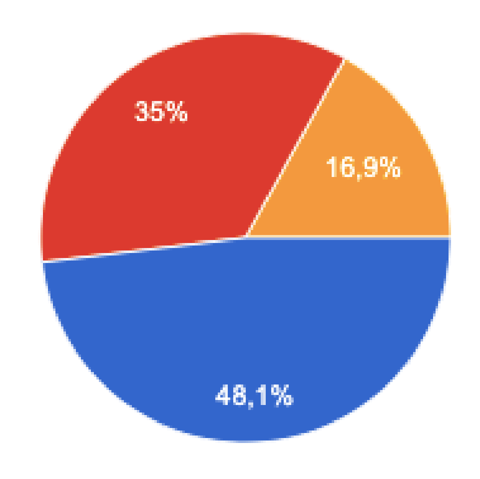
Avez-vous déjà pensé sérieusement à ce que vous voulez que vos données numériques deviennent après votre mort ?





La méconnaissance et le tabou autour de ce sujet, évoqués par Frédéric SImode dans l'interview qu'il nous a accordée, sont encore plus frappantes pour cette question puisque 82.5% des individus interrogés n'ont jamais pensé au devenir de leurs données numériques une fois qu'ils seront décédés. Nos chiffres concordent avec la plupart des autres études sur le sujet qui estiment que seulement 20% des individus ont déjà pensé à ce que leur identité allait devenir après leur mort.

Seriez-vous gêné.e si vos proches avaient accès à toutes vos données numériques après votre mort ?





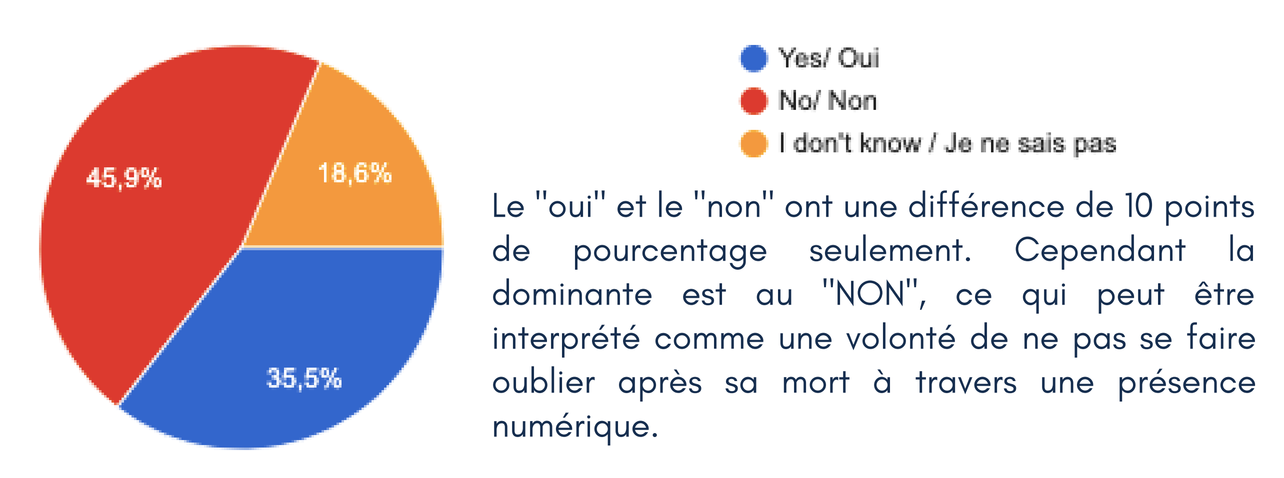
Le rôle croissant que le numérique a dans notre vie fait de l'identité numérique un vrai journal intime à livre ouvert. La richesse des informations contenues dans nos données personnelles peuvent expliquer pourquoi la dominante est ici au "OUI".

Pensez vous que donner accès aux données d'un défunt à ses proches est contraire aux principes de droit à l'intimité et de dignité humaine ?



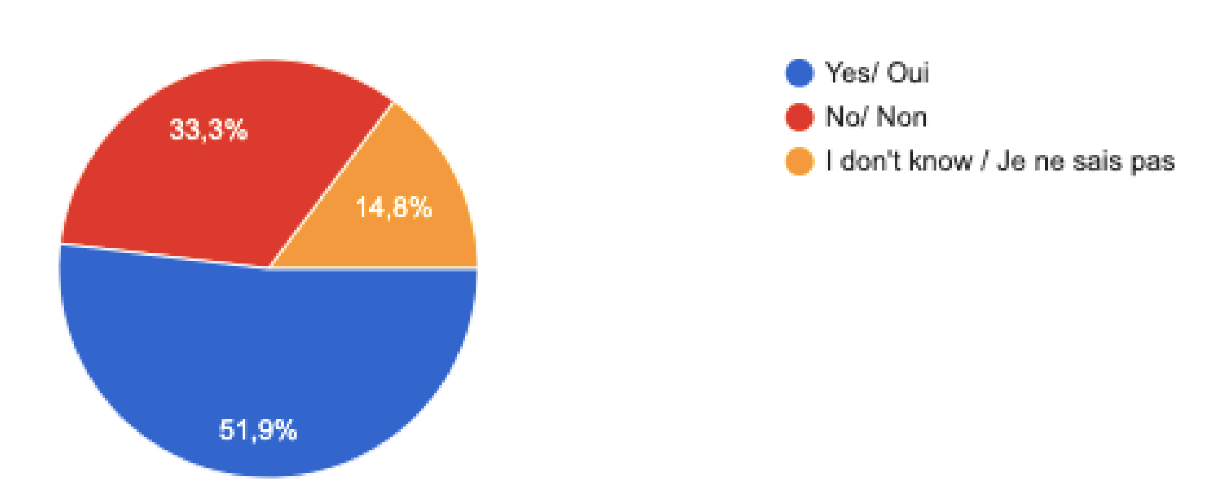
On peut remarquer une sorte de corrélation avec les résultats de la question précédente.

Aimeriez vous que les vidéos & photos de vous, présentes sur Internet, soient supprimées après votre mort ?



Le "oui" et le "non" ont une différence de 10 points de pourcentage seulement. Cependant la dominante est au "NON", ce qui peut être interprété comme une volonté de ne pas se faire oublier après sa mort à travers une présence numérique.

Pensez-vous que les données de tout le monde devraient être automatiquement supprimées après une longue période de temps ?



Puisque très peu informés sur les démarches possibles et les lois en vigueur, on pourrait avoir l'intuition après lecture de ces graphiques que les individus sont très indécis à propos du devenir de leurs données.

Que voulez-vous que deviennent vos données numériques après votre mort ?

"Qu'elles restent dans la vie des mortels"

"aucune idée"

"En donner l'accès a une personne qui puisse trier"

"qu'elles soient supprimées si tel est mon souhait, ou que certaines soient transmises à mes proches selon les modalités que j'aurai fixée en avance"

"Un album/recueil des photos et publications. Pour les données d'achats/bancaires que ce soit supprimées pour que ces données ne soient pas utilisées dans un but commercial."

"Qu'elles disparaissent au bout d'un moment, pas tout de suite après ma mort"

"supprimées"

"Rien de spécial"

"For Family and real friends"

"qu'elles disparaissent"

"Que mes données personnelles comme les réseaux sociaux soient supprimées mais par contre les infos genre la carrière et les résultats du bac, les publications type articles de presse ou universitaire restent"

"Que personne n'y touche"

"Transmises à mes enfants"

"Je ne sais pas): "

"all deleted"

"Qu'elles perdure un certain temps mais pas indéfiniment"

"J'aimerais que mes proches puissent continuer à avoir accès à celles pour lesquelles j'ai donné mon autorisation"

"erased"

"J'aimerais que mes photos soient gardées, mais que le reste soit supprimé."

"Certaines devraient disparaître automatiquement comme les données bancaires, de santé ...les autres je ne sais pas trop."

"I don't know"

"Ça ne me dérange pas qu'elles persistent sur internet mais je ne souhaite pas donner accès libre à mes proches."

"Je veux que mes proches puissent les garder"

"laissées à mes enfants"

"Juste supprimer les contenus cringes genre mes messages persos de 2014 svp"

"Peut être qu'elles restent accessibles mais pour seulement un cercle restreint de proches. Personnellement ça ne me dérange pas qu'après ma mort autrui ait accès aux données que J'AI rendues publiques sur le Web. Par contre la question des données que je n'aurais pas mises moi même sur le Web est plus complexe. Il faudrait pouvoir différencier les deux."

"Je ne sais pas, j'y ai jamais réfléchi"

Il faudrait un genre de testament numérique, que les héritiers et le légataire décident de quoi faire de ces données. Si le légataire veut laisser l'accès à ses héritiers, que les données soient conservées, le dernier mot appartiendrait aux héritiers

"Suppression intégrale : une deuxième mort en fait, dans l'espace numérique, conséquente à la mort dans l'espace public réel"

"Je ne sais pas trop. Je pense que garder les données numériques de toutes les personnes peut-être très complexe pour une question de stockage (avec les conséquences environnementales liées aux data-centers)"

"Je ne sais pas mais j'aimerai quand même rester présente sur les réseaux, ne pas être aux oubliettes puis ça permettra à ma famille ou des amis de revoir ma bouille sur des photos, donc ça pourra leur remonter le moral ou se souvenir de moi. Je veux que mes données soient conservées et que ma page ne soit pas supprimée."

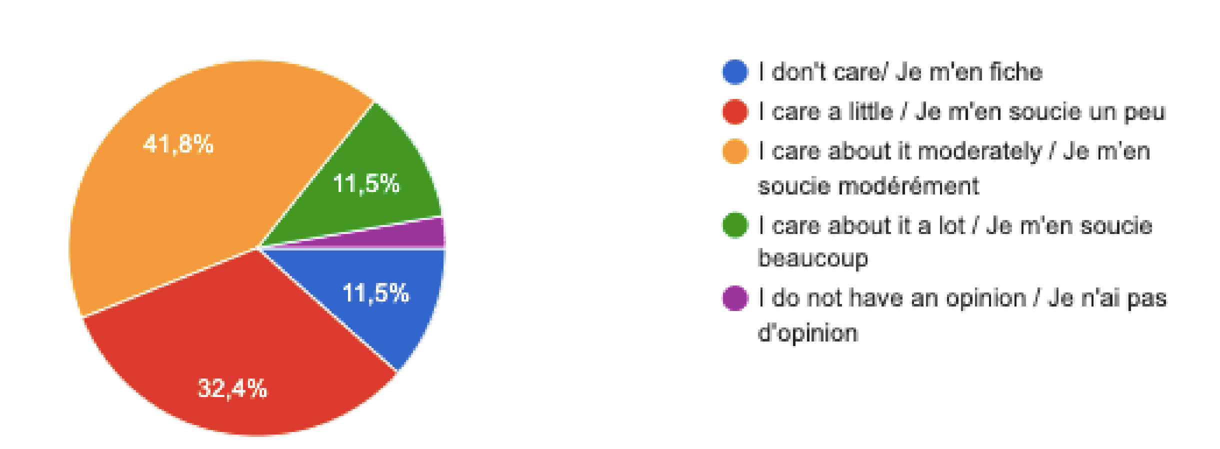
"Que les données restent pour un souvenir aux vivants"

""Ce que deviendront mes données après ma mort ne me semble pas très important. Je pense que je n'aimerais pas qu'elles soient totalement supprimées parce que ça donnerait le sentiment que je n'ai jamais "existé". Ça peut aussi être réconfortant pour les proches d'avoir accès à ces données, ce sont des souvenirs de la vie de la personne, une sorte de "journal intime" (bien que public) qui peut permettre de se sentir plus proche du défunt. Après d'un autre côté côté est pas très eco friendly de garder ses données endormies sur un serveur parce que c'est super polluant."
"

"Droit d'accès donné aux proches. Les données numériques, comme les données "physiques" doivent permettre l'archivage, comme n'importe quelles données "papier" se sont des témoignages généalogiques sur la vie d'une personne. Si pas de proches, il devrait exister une sorte d'archive "nationale" numérique les données doivent cependant être protégées du piratage ou détournement
"

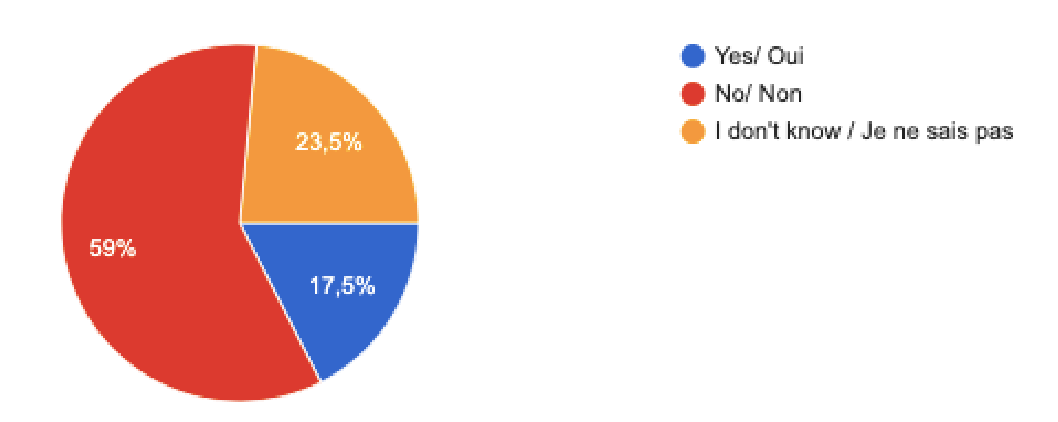
"je veux que le contenu de mes comptes sur les réseaux sociaux restent ce sera des souvenirs pour mes petits enfants , sinon supprimer le reste , c'est polluant de stocker des données"

Dans quelle mesure vous souciez-vous de ce que vos données deviendront ?

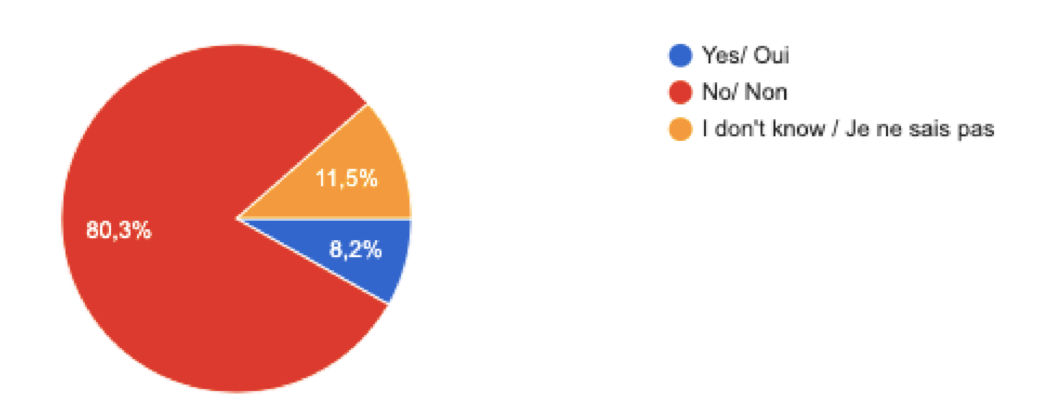


Les résultats obtenus ici sont pour le moins paradoxaux. Les personnes interrogées ne sont que 11.5% à ne pas se soucier du devenir de leurs données. La majorité s'en soucie donc au moins un peu. Pour autant, dans les réponses aux questions précédentes, on voit bien que la plupart n'ont pas d'idée précise de ce qu'ils veulent en faire et ne sont que très peu renseignés à ce sujet.

Si vous étiez proche de quelqu'un de décédé, pensez-vous que votre deuil aurait été facilité en ayant accès à des informations qui vous étaient jusqu'ici inconnues à propos d'elle ?



Utiliseriez-vous une application vous permettant de parler avec un de vos proches décédés ? (un robot, un chatbot, un hologramme,...)



La réponse dominante est ici très claire. 80% des personnes interrogées ne se verraient pas utiliser la technologie afin de simuler une interaction avec un proche décédé. En effet, la plupart considère que cela est "glauque" et entrave le processus de deuil. (cf. question suivante)

"c'est glauque". "Aucun intérêt" "Glauque" "Artificiel, pourrait aller à l'encontre de ce que la personne aurait réellement répondu""Pas authentique et retarde le deuil"
Le virtuel ne peut remplacer la vraie personne et ne ferait qu'entretenir le deuil"
"Il est mort, il ne peut plus parler. N'aide pas au deuil, au contraire. C'est nier la vérité"
"C'est ne pas accepter la mort et puis ça ne serait qu'un robot."
"C'est **glauque et irréel.**"
"Le souvenir d'un être aimé vit en nous, pas besoin de technologies pour ça"
"Parce que le deuil doit s'accomplir, assumer le départ de la personne."
"C'est glauque"
"Si quelqu'un est mort, on est mort - c'est le cycle de la vie. On ne devrait pas ressusciter des gens."
"Je pense que ça empêche de faire le deuil : une personne est morte, c'est fini"
"Risque de dépendance à l'application, de renfermement sur soi, de confusion avec la réalité
"La mort de quelqu'un, c'est la fin de quelque chose. Rien ne remplace la personne partie, il faut laisser faire le temps"
"Je trouve ça dérangeant, je ne suis pas a l'aise avec le concept"
"Parce que comme dans l'épisode de Black Mirror, je m'accrocherais au passé et cette personne ne serait jamais vraiment le défunt"

Pourquoi ?

"Hyper flippant et justement on ferait jamais son deuil !"

Certains pourraient devenir dépendants de cette application. Ça me fait penser à l'épisode de **black mirror** (?) avec la femme qui a le robot chez elle pour se souvenir de son compagnon

"Parce que c'est glauque. La personne est décédée qu'elle repose en paix et qu'on fasse notre deuil point"
"Par curiosité, sans attendre d'avoir quelque chose de concret"
"it would be kind of unsettling when getting used to the person being gone"
"Je trouve ça glauque et je préférerai me contenter de mes souvenirs mentaux ou tangibles"

"Je ne trouve pas que cela aide quelqu'un à faire son deuil, au contraire. Je ne trouve pas sain de projeter sur autre chose une sorte de prolongation d'une relation (amicale ou amoureuse). Cela apparaîtrait à une déshumanisation de la relation émotionnelle. Dans la mesure où la personne veuille de nouveau avoir un lien avec cette personne, j'imagine qu'elle l'estimait un minimum et je ne trouve pas que c'est lui faire honneur que de prétendre la « remplacer » par une projection qui n'aura jamais la qualité et la complexité de son esprit. Aussi dans une optique thérapeutique, pour quelqu'un pour qui enfin « dire » des choses qu'elle n'a pas pu avouer du vivant de la personne, je ne vois pas en quoi un hologramme permettrait davantage de réaliser cela qu'une photo. Je trouve que l'industrie qui s'engagerait dans la confection de ce genre de « morts -vivants » participerait à une économie cruelle."

"J'ai perdu mon père, j'aimerais bien entrer en communication avec lui, mais pas avec une version virtuelle. Peut être à la limite, je me tournerais vers l'ésotérisme."
"J'ai pas confiance dans ce type de technologies"

"Le bienfait de l'impression de parler à son proche, qui rend sur le moment le deuil moins douloureux pourrait avoir l'effet inverse sur le long terme et empêcher le deuil de se réaliser normalement en entretenant l'illusion qu'il est encore présent. Cela pourrait être plus douloureux sur le long terme. " "Je pense que cela aurait un effet contre productif"
"C'est très malsain et enlise le processus de deuil, en ayant accès à un "presque vivant" on se raccroche à sa présence et on refuse de se détacher"
"On ne parle pas réellement à la personne. C'est inutile. Autant parler à Siri"

"C'est tordu. L'acceptation de la mort est importante. Garder les données pour garder la mémoire est une chose. Utiliser ces données pour simuler un dialogue est une autre et peut avoir des répercussions psychologiques lors de la phase du deuil qui se prolonge à cause de cela."

"Malsain mais je pourrais pas m'en empêcher"
"Même si c'est étrange j'y ai déjà pensé. Pourquoi pas donc.."

"C'est juste bizarre wsh, on ressuscite pas les morts avec la technologie"

"Je trouve que c'est comme mettre un pansement sur une jambe de bois. En effet, parler avec un "équivalent" d'une personne empêche le deuil selon moi puisque cette copie reste présente dans notre vie au lieu d'accepter que cette personne n'en fasse plus parti. Créer de nouveaux souvenirs qui prendront peut-être le pas sur les authentiques me dérange. Mais ça reste un choix personnel."

"je ne me voilerai pas la face quant au sujet de sa mort, mais si jamais je pense à la personne, qu'elle me manque, j'aimerai envoyer un message à la personne et ou entendre sa voix. Je pense que si je venais à perdre une personne que j'aime , je réécouterai les notes vocales sur whatsapp à n'en plus finir pour trouver du réconfort"

I"ts hella weird and counter productive for the grieving process"
"Ça contrevient à l'éthique mais ça peut aider à faire le deuil"

Remerciements

Nous souhaiterions remercier toutes les personnes qui nous ont aidées à réaliser ce travail, en particulier Frédéric Simode, fondateur de Grantwill, qui a accepté de donner un peu de son temps au téléphone. Nous remercions également les personnes qui étaient prêtes à nous aider mais qui n'en ont malheureusement pas eu le temps : Jean-Gabriel Ganascia, professeur à la faculté des sciences de Sorbonne Université et Président du comité d'éthique du CNRS, Fiorenza Gamba, sociologue et anthropologue à l'Université de Genève et Dominique Pon, directeur général de la Clinique Pasteur et fondateur du projet Eternesia

Merci à toutes celles et ceux qui ont participé au sondage d'opinion et qui nous ont permis de nous appuyer sur nos propres données statistiques.

Et enfin merci à M. Cavallari pour sa supervision et ses précieux conseils tout au long de l'année.

En espérant que vous soyez tous.tes ressorti.e.s un peu plus informé.e.s et enrichi.e.s de cette lecture !



Jeux



MOTS CACHÉS

Retrouvez les mots évoqués dans le magazine

CNIL
bot
données
facebook
identité
internet
mort
numérique
testament
transhumanisme

N	U	M	É	R	I	Q	U	E	Q	I	P	I	D
R	I	W	C	I	V	P	K	D	S	M	O	R	T
U	B	D	E	S	T	E	S	T	A	M	E	N	T
T	R	A	N	S	H	U	M	A	N	I	S	M	E
G	D	O	X	D	O	N	N	É	E	S	C	E	P
D	Z	F	A	C	E	B	O	O	K	A	I	M	M
B	V	T	O	L	Z	Y	Q	Y	E	I	K	Q	H
A	W	U	A	O	C	N	I	L	N	N	C	C	K
Q	P	E	A	C	M	H	L	J	U	T	Y	F	W
V	X	L	B	N	U	N	Y	B	E	E	I	A	P
S	P	M	U	O	Y	S	K	O	L	R	B	H	F
G	U	I	D	E	N	T	I	T	É	N	K	H	D
J	F	C	G	O	R	J	Q	I	O	E	U	U	R
O	E	M	J	J	W	D	D	R	Z	T	C	G	I

QUIZZ

Avez-vous lu attentivement ?

1. Comment s'appelle le mouvement culturel qui défend la suppression du vieillissement et de la mort par la science ?

A- Le transhumanisme   B- Le bioconservatisme   C- L'évolutionnisme

2. De quelle année date la loi pour une république numérique ?

A- 2013   B- 2008   C- 2016

Réponses : 1-A ; 2-C

Bibliographie

Ouvrages

- Julliard, Virginie, et Nelly Quemener. « *Garder les morts vivants. Dispositifs, pratiques, hommages* », *Réseaux*, vol. 210, no. 4, 2018, pp. 9-20
- Guillemot, S. & Gourmelen, A. (2017*). "Quand les entreprises s'emparent de la mort numérique, qui sont les consommateurs potentiels ?". Revue française de gestion*, 262, 123-145.
- Damon, Julien. « *Établir son testament numérique* », , *Quelle bonne idée ! 100 propositions plus ou moins saugrenues dans l'espoir fou de refaire le monde*, sous la direction de Damon Julien. Presses Universitaires de France, 2018, pp. 83-86
- Bourdeloie, Hélène. *"Usages des dispositifs socionumériques et communication avec les morts", Question de communication, vol. 2*, no. 28, 2015, pp. 101-125
- Julliard, Virginie, et Fanny Georges. « *Produire le mort. Pratiques d'écriture et travail émotionnel des deuilleurs et des deuilleuses sur Facebook* », *Réseaux*, vol. 210, no. 4, 2018, pp. 89-116.

Articles

- Clarke, D. W. (2020). *"First My Dad, Then My iPhone: An Autoethnographic Sketch of Digital Death*". Forum Qualitative Sozialforschung / Forum: Qualitative Social Research, 21(2). https://doi.org/10.17169/fqs-21.2.3258
- Newton, Caisey, *"Speak Memory"*, *The Verge*, available on Speak, Memory
- Caire, Anne-Bandine, "*L'immortalité numérique, entre fantasme et business"*, The Conversation, janvier 2020, available on L'immortalité numérique, entre fantasme et business
- Tait Amelia, *"What happens to our online identities when we die?", The Guardian, juin 2019, available on What happens to our online identities when we die?*
- La rédaction du Huffington post, *"Cet épisode de "Black Mirror" où les morts sont des robots devient réalité", mars 2019, available* on Cet épisode de "Black Mirror" où les morts sont des robots devient réalité
- La rédaction du Huffington post, *"Eterni.me, le site qui veut vous rendre éternel en créant votre avatar après votre mort*", Huffington Post, fevrier 2014, available on https://www.huffingtonpost.fr/2014/02/05/eternime-site-eternel-avatar-mort_n_4730982.html
- ""Testament numérique" : que deviennent nos données après notre mort ?", France Culture, juin 2016, available on "Testament numérique" : que deviennent nos données après notre mort ?
- Candice Bordes, «*Prévoir sa mort numérique. Le devenir des données numériques post-mortem*», RDLF 2020 chron. n°09 (www.revuedlf.com)
- Henno, Jacques, *"Données personnelles : quelle vie après la mort ?"*, *Les Échos*, novembre 2015, available on Données personnelles : quelle vie après la mort ?
- Ohman, Carl. Watson, David, "*Are the dead taking over Facebook? A Big Data approach to the future of death online"*, Big Data & Society, January-June 2019: 1-13, available on Are the dead taking over Facebook? A Big Data approach to the future of death online
- Poher, Camille, "*Planifier sa mort numérique, pas si farfelu en 2020*", 20 minutes, novembre 2020, available on Planifier sa mort numérique, pas si farfelu en 2020